

**DÉLIBÉRATION N° CA 18-30 DU 12 JUILLET 2018**

**relative à la prolongation de la durée d'une avance en cours au bénéfice  
de la commune de JOIGNY**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le 10<sup>e</sup> programme (2013-2018) de l'agence de l'eau,
- Vu l'avance 1014351-1, remplacée par l'avance 1028072-1 d'un montant de 1 310 400 euros attribuée le 26/06/2011 d'une durée de remboursement de 5 ans différée de 5 ans,
- Vu la demande de la commune de Joigny du 22 mai 2017,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 12 juillet 2018.

Considérant que :

- Les travaux du système d'assainissement ont représenté une assiette globale de 5,2 millions d'euros sur des enjeux importants pour l'agence de l'eau et qu'ils ont été achevés,
- La commune de Joigny fait état d'une situation de trésorerie particulièrement tendue liée notamment à une baisse très significative de sa population sur les dernières années, des coûts importants de fonctionnement de la station d'épuration et ce, malgré l'effort financier conséquent sur le prix de l'eau demandé aux usagers,
- La commune de Joigny s'est engagée dans un programme de restructuration conséquent de ses réseaux d'assainissement qui débutera en 2018 et qui représente un enjeu important pour l'agence de l'eau.

**DÉLIBÈRE**

**Article 1**

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'augmentation de la durée de remboursement de l'avance en cours N°1028072-1 et à ce qu'elle soit fixée à 15 ans, avec une première échéance en 2018, en dérogation au cadre des modalités générales d'intervention du 10<sup>e</sup> programme de l'agence de l'eau Seine-Normandie (paragraphe 4.2.4 « forme des aides de l'agence »).

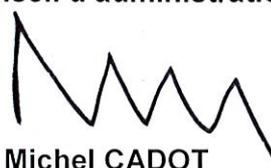
**Article 2**

Le conseil d'administration encourage la commune de Joigny à accélérer ses réflexions avec la Communauté de Communes du Jovinien en vue d'une structuration intercommunale de la compétence assainissement, et souhaite que l'Agence y apporte une attention particulière au moment de l'instruction des éventuelles demandes d'aide concernant les futurs travaux de réseaux d'assainissement de la commune.

**La Secrétaire du conseil d'administration,  
Directrice générale de l'agence  
de l'eau Seine-Normandie**

  
**Patricia BLANC**

**Le Président  
du conseil d'administration**

  
**Michel CADOT**